

# L'Unitaire

« L'obligation de subir, nous donne le droit de savoir. » (Jean ROSTAND)



**Du 22 mars au 4 avril 2021**, les salarié·es des particuliers employeurs, des entreprises et des associations comptant moins de 11 salarié·es pourront voter par correspondance ou par voie électronique. Cela concerne près de cinq millions de personnes, près de 20 % des salarié·es ! Ces électeurs et électrices des « TPE/ TPA », nous les croisons tous les jours : derrière la caisse ou dans l'arrière-boutique des boulangeries, des épiceries, dans la restauration, le commerce ou le bâtiment. Ils et elles gardent nos enfants, livrent nos courses ou nos repas, réparent nos logements ou nos véhicules, animent les associations, les radios locales,...

**Les syndicats membres de Solidaraires seront représentés par la liste de notre Union syndicale interprofessionnelle.** Les votes recueillis contribueront à améliorer notre représentativité dans les conventions collectives et au niveau interprofessionnel et national, et à déterminer le nombre de sièges attribués à Solidaraires aux conseils de prud'hommes. Ce sera aussi le renouvellement dans chaque région des représentant·es d'organisations syndicales au sein des Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI).

En parlant de ces élections autour de nous, et en incitant à voter **SOLIDAIRES**, faisons tous et toutes campagne !



## La DG et les codes actions

Dans l'unitaire précédent, nous évoquions la création du code action « 181- contrôle des surfaces de vente » pour répertorier les contrôles de jauges dans les commerces.

Par message du 4 février 2021, la DG a annoncé la création d'un nouveau code « 27C – allégations nutritionnelles et de santé ».

Quelques jours ou semaines pour créer un code pour lequel nous ne sommes pas habilités, plusieurs années pour en créer un qui est au cœur de nos missions.

Non rien.



\*\*\*\*\*

## L'inspection du travail refuse l'instrumentalisation

Sud Travail Affaires Sociales a dénoncé dans un tract national, les demandes des préfectures pour que l'inspection du travail participe aux actions en matière de lutte contre l'islamisme radical.

Il leur était notamment demandé de participer à des actions menées dans les cadres des Cellules de Lutte contre l'Islamisme et le Repli communautaire (CLIR) ou certains contrôles du Comité Départemental Anti Fraudes (CODAF).

Suites à ces interpellations, le Directeur Général du Travail a rappelé par note du 16 février 2021 que « les agents de contrôle ne pourront pas être mobilisés dans la cadre des CLIR, dont les missions ne correspondent pas aux missions de l'inspection du travail ».

« Une action qui ciblerait des entreprises ou des associations uniquement en raison de leur lien réel ou supposé avec des mouvements radicaux n'entre pas dans le champ d'intervention de l'inspection du travail qu'il s'agisse de l'unité régionale spécialisée dans ce domaine (URACTI) ou des unités de contrôles territoriales (...). Le

Solidaires Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Service Commun des Laboratoires  
93 bis rue de Montreuil 75011 Paris – 01.43.56.13.30- 06.66.28.91.92  
[solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr) – [www.solidaires-ccrf-scl](http://www.solidaires-ccrf-scl)

responsable d'unité départementale doit s'assurer de l'objectif de l'action projetée, si cet objectif ne rentre pas dans les missions de son service, il doit décliner sa participation et celle de son équipe. »

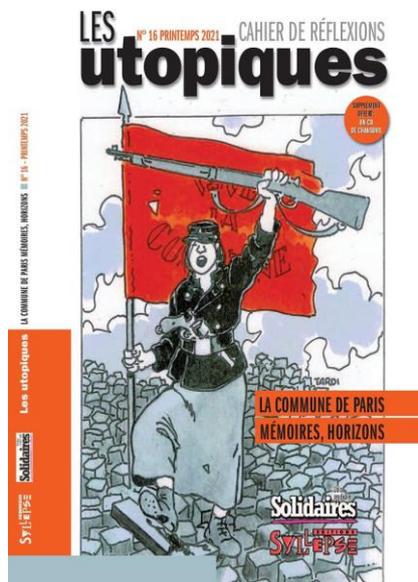
Les agent·es de la DGCCRF sont eux et elles aussi sollicité·es pour participer à des contrôles de kebabs, d'épicerie « exotique », de boucherie, de commerce ou de restauration aux dénominations à consonances, réelles ou supposées, arabes, maghrébines ou de pays de culture musulmane, asiatiques ou autres.

Les opérations brillent rarement par leur transparence dans la définition de leur objectif et des éléments qui ont déterminé le choix d'intervenir dans tel ou tel établissement.

Ces contrôles sont le plus souvent des détournements de procédure destinés à permettre aux forces de police d'accéder aux locaux et, in fine, d'assurer une communication préfectorale.

Comme l'a fait le Directeur Général du Travail, il serait judicieux que la direction générale et les directeurs·trices localement rappellent à leurs interlocuteurs·trices, les règles de droits qui s'appliquent en la matière.

\*\*\*\*\*



## 1871-2021, la Commune a 150 ans Un siècle et demi !

Deux écueils possibles : la commémoration acritique, à grand renfort d'images sacrées, de récits hagiographiques (souvent préconçus) ; l'ignorance d'un pan d'histoire ouvrière inconnue car vieille, combattue par l'ordre, mal ou non enseignée, masculinisée... Un double

écueil qui ne nourrirait pas nos réflexions et actions d'aujourd'hui, et de demain, pour l'émancipation sociale, écueil que le dernier numéro des Utopiques (le cahier de réflexions de l'Union syndicale Solidaires) s'attache à éviter.

Dans les deux cas, ce serait ne pas servir nos réflexions et actions d'aujourd'hui, et de demain, pour l'émancipation sociale.

Assiégée par l'armée prussienne, affamée et attaquée par la bourgeoisie versaillaise, la Commune de Paris (il y en a eu d'autres... encore plus vite réprimées) n'a pas bénéficié d'un contexte favorable aux expériences sociales. C'est peu de le dire ! Cela ne l'empêcha pas de prendre des mesures qu'aucune institution républicaine n'a renouvelé depuis 150 ans ; ainsi des décrets permettant la réquisition d'entreprises que présente Christian Mahieux.

Roger Martelli, coprésident des Amis et amies de la Commune de Paris (1871) nous invite à croiser les regards sur ces 72 jours, leurs significations, conséquences et enseignements. Finalement, « tout dépendra d'abord de ce que ses héritiers et héritières voudront faire de l'événement Commune de Paris » !

Que fut l'œuvre de la Commune ? Gérard Coste retrace l'importance des services publics. Anouk Colombani réhabilite les femmes au travail, puis laboure les étranges résonances entre les débats sur le travail des ouvriers-boulangers et nos débats contemporains sur la démocratie du travail. Jean-François Dupeyron met en lumière les apports des communards·es dans le domaine de l'éducation. Georges Ribeill nous raconte le chemin de fer et les cheminots de 1871. Christian Mahieux exhume le caractère novateur des décisions prises en matière de laïcité.

**Parution :** Mars 2021  
**Pages :** 312 + 1 CD offert  
**Format :** 160 x 240  
**ISBN :** 978-2-84950-912-8  
**Prix :** 12 €  
**Commande :** <https://www.syllepse.net/>

\*\*\*\*\*

## Campagne/Pétition européenne Pas de Profit sur la Pandémie



<https://noprofitonpandemic.eu/>

**Solidaires**  
CCRF & SCL

Solidaires Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Service Commun des Laboratoires  
93 bis rue de Montreuil 75011 Paris – 01.43.56.13.30- 06.66.28.91.92  
[solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr) – [www.solidaires-ccrf-scl](http://www.solidaires-ccrf-scl)